



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revalorisation de la profession d'aide à domicile

Question écrite n° 13335

Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et des familles sur la revalorisation de la profession d'aide à domicile. Les professions d'aide à domicile sont indispensables aux personnes atteintes de handicaps et aux personnes âgées pour rester chez elle afin de les aider dans leurs tâches ménagères mais aussi leur habillage, leur toilette, leur déplacement et toutes autres tâches du quotidien. Leurs missions sont variées et pas toujours très encadrées et très définies. Leur travail est difficile, contraignant et sur des plages horaires très larges. Or ces métiers seront de plus en plus importants dans une société où sa population vieillit. Il est donc essentiel que le statut et les conditions de travail de ces personnes soient bien encadrés et mieux rémunérés afin de ne pas entraîner une désaffection de ce métier. L'augmentation des salaires des aides à domicile dans le cadre du plan Ségur a été une première avancée, mais ce n'est pas suffisant pour maintenir et augmenter les emplois dans ce domaine. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement pourrait prendre pour mieux encadrer, mieux rémunérer et améliorer les conditions de travail des aides à domicile afin que ces professionnels soient mieux reconnus.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Carel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13335

Rubrique : Services à la personne

Ministère interrogé : Solidarités et familles

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10651

Question retirée le : 13 février 2024 (Fin de mandat)